

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 07 novembre 2025 / Date d'affichage : 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Thibault PUGNAT, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ.

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mr Jacques ZIRNHELT (pouvoir donné à Monsieur le Maire)

Secrétaire de séance : Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET

Délibération du Conseil Municipal n°2025-096

BUDGET PRINCIPAL

- Dépôt d'une demande de subvention – Diversification touristique – Dispositif 501- Programme LEADER NORD-ALPES

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du dispositif européen LEADER NORD-ALPES 2023-2027 porté par le GAL (Groupe d'Actions Locales) Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Cordon propose de répondre à l'appel à projet 501-AURAGAL008-FA-3-AAP2 lié à la diversification touristique.

Le projet « Les mystères et légendes de Cordon » (*titre provisoire*) vise à créer une expérience hybride, créative et interactive de découverte du patrimoine historique, culturel et naturel du village. Il s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au changement climatique engagée par la commune en 2025, pour faire évoluer Cordon d'une petite station de ski vers un village de montagne vivant et durable. Porté par la Commune avec le soutien de son office de tourisme, le projet s'adresse à tous les publics, notamment aux familles et enfants, à travers la gamification du territoire. Il enrichit l'offre ludique de la destination au-delà du parcours existant « Le Trésor du Mont-Blanc », intégré aux *Petites Boucles Baroques*, en y développant différemment des énigmes inspirées de l'histoire locale. L'expérience combine outils numériques (application mobile avec énigmes rejouables), assurant une permanence de l'offre, et supports physiques avec une bande dessinée originale servant de contenu narratif complémentaire au parcours.

Cela permettra de dégager des indices additionnels, valorisant aussi le patrimoine de manière ludique et artistique.

Le projet sera développé en co-construction avec l'Office de tourisme, les associations et acteurs culturels du village. Cette démarche hybride, créative et participative doit renforcer l'attractivité annuelle de Cordon et favoriser la transmission du patrimoine dans un cadre durable et innovant.

Le plan de financement s'établirait comme suivant :

Dépenses	Coût HT	LEADER		Autofinancement	
		%	Montant HT	%	montant HT
Application ludique jouable	39500	80%	31600	20%	7 900
Réalisation d'une bande dessinée	46250	80%	37000	20%	9 250
Impression bande dessinée	6000	80%	4800	20%	1 200
Total	91750	80%	73400	20%	18 350

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le projet ci-dessus présenté ;

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 501-AURAGAL008-FA-3-AAP2

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte, engagement, convention ou document relatif à cette demande de subvention et à la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 21 novembre 2025
Affiché le : 21 novembre 2025

Fait à CORDON, le 21 novembre 2025
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,



M. François PARIS

Mr. Daniel BOTTOLIER-CURTET